

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1484 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1484

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Il est alloué à M. Macé Girard, inspecteur des Impôts de 4 échelon détaché du Cadre métropolitain, une indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales dont le taux annuel est fixé à neuf cents francs français (900 FF).